

Modification du règlement du PLU

Rappel : La commune d'Allemant dispose d'un PLU (plan local d'urbanisme) qui décline le droit du sol selon un zonage spécifique et des prescriptions incluses dans son règlement. Celui-ci est en cours de modification pour permettre un assouplissement des critères de construction ou d'extension relatif aux toitures. Vous avez loisir de consulter le projet de modification aux heures d'ouverture du secrétariat, et le vendredi de 18h00 à 19h00, et de faire part de vos remarques par écrit sur un registre spécifique jusqu'au 18 septembre.

Nonobstant les prescriptions de ce PLU, tous les travaux impactant l'occupation des sols sont soumis à déclaration, ainsi que les modifications de façade ou les changements d'affectation d'un bâtiment ou partie de celui-ci (par exemple, un grenier transformé en pièce d'habitation, une grange transformée en garage).

CCAS

La commune dispose d'un CCAS se réunissant deux à trois fois l'an, plus si nécessaire, et a une vocation sociale pour des aides ponctuelles aux familles, ou à un particulier, qui font face à des problèmes financiers exceptionnels, mais qui peut aussi aider les familles à financer une activité sportive ou culturelle, sous conditions de ressources toutefois.

Exemples : les séjours scolaires (classes vertes, séjours linguistiques), licences sportives, frais de scolarité pour le conservatoire de danse, de musique, ...

Coupure d'électricité

Pour des raisons de maintenance du réseau électrique, ERDF procédera à une coupure d'électricité le **7 septembre 2016 de 8h30 à 11h45 environ**.

Rédaction: commission communication, Rédacteur en chef : Marc Henneveux"

Bulletin d'Allemant

2 0 1 6 N ° 5

S E P T E M B R E 2 0 1 6

SOMMAIRE :

- Le mot du Maire
- Transport scolaire
- Cantine du regroupement
- Accueil de nouvelles familles
- Modification du règlement du PLU
- CCAS
- Coupure d'électricité

DANS CE NUMÉRO :

Transport Scolaire	2
Cantine du regroupement	2
Accueil de nouvelles familles	3
Modification du règlement du PLU	4
CCAS	4
Coupure d'électricité	4

Le mot du Maire

Après la période estivale ensoleillée que nous avons connue, y compris dans notre village, vient le temps de la reprise d'un certain nombre d'activités (professionnelles, associatives, sportives, culturelles), et de rituels de « rentrée ».

Bien évidemment, la rentrée des classes (pré)occupe les parents, les enfants repoussant l'échéance le plus tard possible, c'est-à-dire au 1^{er} septembre cette année, pour trente-cinq semaines d'apprentissages, de remue-méninges, d'exaspération parfois pour les papas et mamans face aux corvées des leçons et devoirs. N'oublions pas que la scolarité est aussi un irremplaçable entraînement à la vie en société, car l'école contribue à la socialisation des enfants et à leur épanouissement, malgré les phobies, justifiées, identifiées, donc exposées ; mais aussi celles qui sont enfouies : des peurs ou souffrances scolaires où professeurs et camarades ont, dans une certaine mesure, une part de responsabilité. La construction d'une personnalité doit beaucoup à ces dix années d'école (ou plus), d'où son importance et la nécessité de s'interroger sur le monde éducatif, dont la mission est complémentaire à celle des parents.

La ronde des bus va reprendre, succédant à celle des véhicules agricoles, dans un département, l'Aisne, où les transports scolaires gratuits de la Maternelle au Lycée sont presque une exception française même s'ils ne satisfont pas toujours localement l'ensemble des étudiants, pour des raisons de carte scolaire essentiellement.

Heures d'ouverture au public : le mardi de 8h30-11h30 et le jeudi de 13h30-16h30
Permanence le vendredi soir de 18 h à 19 h
Courriel de la mairie : mairie.allemant02@wanadoo.fr

Transport scolaire

Depuis la création de la nouvelle entité départementale (Conseil départemental remplaçant le Conseil général), les communes ne disposent plus d'informations spécifiques sur les horaires des bus. Pour les connaître, retrouvez les informations sur le site du département « Aisne.com », mais en général, il n'y a pas, ou peu de changement.

Quelques familles sont concernées par la ligne de bus permettant le transport des lycéens (et même collégiens) vers Soissons, dans la mesure où le cursus scolaire spécifique suivi par l'élève n'existe pas sur Laon. Pas d'information à ce jour, ni de changement annoncé quant à un hypothétique arrêt de bus à Allemant. Si la situation reste inchangée à celle de l'année dernière, nous invitons les familles à s'entendre pour mutualiser les transports en voiture pour rejoindre le point d'arrêt le plus proche, soit Laffaux (aire du Moulin de Laffaux).

Cantine du regroupement

Vous le savez, le département de l'Aisne ne cofinancera plus la cantine du syndicat intercommunal de surveillance et de restauration scolaire d'Anizy-Le-Château, la suppression des subventions sera compensée par une augmentation des prix du repas (quelques %) mais surtout par la participation communale, qui devrait bondir de plus de 30 % cette année.

Accueil de nouvelles familles et

Recommandations

Plusieurs familles ou couples sont arrivés récemment sur la commune, propriétaires ou locataires. Le secrétariat de mairie est ouvert deux jours par semaine pour les demandes et renseignements administratifs, les élus peuvent également vous recevoir, lors des permanences ou sur rendez-vous. Vous pouvez aussi poser vos questions par :

- par téléphone au 03 23 80 79 92 pendant les heures d'ouverture au public (voir bas de page 1),
- courriel de la mairie : mairie.allemant02@wanadoo.fr
- site de la mairie : villagedeallemant.fr/joomla

Pour les bailleurs, prière de nous apporter toute information concernant les nouveaux locataires (date d'entrée dans leur logement, date du départ et lieu de destination).

La collecte des déchets ménagers s'effectue le mardi matin, seule la « poubelle jaune » est réservée au tri sélectif (papier, carton, boîte de conserves, flacons plastiques, bombes aérosol vides, ...), trois conteneurs à verre sur le territoire pour les bouteilles et bocaux, mais pas de verre plat (vitres, carreaux) ni terre cuite ou porcelaine.

L'écobuage et les feux de jardins sont interdits, vous disposez d'une déchetterie à Allemant exploitée par Suez (ex-Sita) Vallée Guerbette pour les déchets verts en plus de celle de la CCVA à Presles et Boves.